

**Etude de  
Maître Hélène CHAVIGNY**  
Notaire  
à BESSIERES (Haute-Garonne),  
84 Faubourg des Arts.

---

**AVIS DE SAISINE DE  
LEGATAIRE UNIVERSEL  
DE LAI D'OPPOSITION  
Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de  
procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28  
novembre 2016**

---

Suivant testament AUTHENTIQUE dressé par Me BRUSTIER Notaire à TOULOUSE date du 09 mai 2017

**Monsieur Jean Robert JALLERAT**, en son vivant retraité, demeurant à TOULOUSE (31400) 35 rue Achille VIADIEU.

Né à LA CHATRE (36400), le 15 février 1944.

Ayant conclu avec Madame Kheira SALLAT un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Laurent BRUSTIER, notaire à TOULOUSE, le 9 mai 2017.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à TOULOUSE (31000) (FRANCE) le 7 juillet 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, Maître BRUSTIER a dressé un acte de notoriété constatant que Madame SALLAT KHEIRA est désignée légataire universelle des biens mobiliers et immobiliers composant la succession

Et duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me CHAVIGNY, notaire à BESSIERES, référence CRPCEN : 31025, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de TOULOUSE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

---